



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV159 CDII

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

15 février 2024

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes, BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, MM. AMARAL Dominique, BARRET Claude, GIOÉ Christophe, MOREL Stéphane, SABATIER Patrick, TRINQUASSE Jean Louis.

Excusés : Mmes BOLLEA Catherine, CHERY-FLOCH Christine, LELOUP Cassandra, ROBERT Aurélie, M. PERLIN Guillaume

Absents : MM. PLEUX Cédric, RENAULT Thierry

Invités : Mme FRANCOUEMBERGUE Floriane (secrétaire administrative), MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), THOMAS Etienne (CTD PPF 89),

Début de séance à : 19h15

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Florence VIÉ, déléguée du District de l'Yonne, pour le décès de sa maman
- Alain HÉBERT, Fondateur et Président de Famille AJA

Le Comité adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement à Françoise VALLET, Présidente du District de la Nièvre.

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

- L'Équipe de France Militaire pour leur victoire lors du Tournoi Féminin Futsal interdistricts qui a eu lieu le 28 janvier à Auxerre
- Les clubs suivants pour leur victoire lors des finales des Coupes de l'Yonne Futsal qui se sont déroulées les 20 et 21 janvier à Auxerre :
 - Saint Fargeau SF en U13 G
 - Auxerre Sports Citoyen en U13 F
 - Stade Auxerrois en U15 G
 - AS Chablis en U15F
 - US Joigny en U18G
 - Union Football Tonnerrois en Seniors G
 - US Ravières en Seniors F
- L'équipe Senior Féminine du Stade-AJA pour leur parcours jusqu'aux 16^{èmes} de finale de Coupe de France Féminines.
- L'ensemble des stagiaires ayant réussi l'examen de la 2^{ème} session de FIA qui s'est déroulée en janvier/février dernier.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 131 CD 10 du Comité de Direction du 19 décembre : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Président

a) Point d'étape sur les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière : à ce jour 11902 licenciés contre 10771 la saison passée, soit une augmentation de 10.50 % date à date.

Cette progression se vérifie sur l'ensemble des territoires puisque la FFF a enregistré cette saison, un nouveau record d'adhésion, avec plus de 2.3 millions de licences pour cette saison, soit une augmentation de l'ordre de 8.7 % par rapport à la saison dernière.

b) Point sur les RH

Le Président informe les membres du Comité de Direction, qu'après 10 mois d'engagement en CDD, Stéphanie FOREY a accepté la proposition d'un CDI et complète ainsi l'équipe administrative du District.

Le Président informe le Comité de Direction du recrutement d'un service civique à compter du 09 février, pour une durée de 7 mois (remplaçant ainsi le précédent service civique ayant démissionné).

Le Comité de Direction mandate Patricia LANTELME pour les éléments récapitulatifs du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Ce document est obligatoire dans toutes les entreprises. L'employeur y consigne le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

Le Président fait un retour d'expérience sur l'outil de gestion RH MANATIME. Son utilisation étant peu convaincante, il propose au Comité de Direction de mettre un terme au contrat. Le Comité de Direction valide à l'unanimité cette proposition. Stéphanie FOREY sera en charge des modalités de fin de contrat.

c) Site internet dédié à la FFF pour les JOP

64 fiches d'action à retrouver sur le site dédié <https://lefootentreenjeu.fff.fr>

Il s'agit de propositions pour les clubs, permettant de faire vivre la séquence olympique et de promouvoir l'accès à notre discipline sportive.

d) Candidatures

Le Président informe le Comité de Direction des candidatures de :

- Daniel DUROIR pour intégrer la commission d'appel. Le Comité de Direction valide cette candidature à la majorité
- Christophe PARISOT en commission technique, département PPF. Le Comité de Direction valide cette candidature à l'unanimité

Arrivé de M. Jean-Louis TRINQUESSE à 19h55

e) Soirée Futnet

Le Président fait un retour sur la soirée Futnet qui a eu lieu le 29 janvier dernier à St Georges, avec la présence du sélectionneur national adjoint, et en lien avec l'Amicale des Éducateurs de l'Yonne.

Ouverture du Challenge auprès des clubs.

f) Labels

Le Président fait un retour sur les remises de labels FFF qui se sont déroulées en décembre et janvier. Le Comité de Direction remercie les clubs pour leur accueil et les techniciens du District pour l'accompagnement efficace de ces derniers dans le process de labélisation.

g) Réunion club

Le Président fait un retour aux membres du Comité de Direction, de la réunion qui a eu lieu le 7 février dernier en présence des membres du Bureau, avec Mr Alain GEHIN (Président de l'association AJA), concernant la relation entre les 2 institutions.

h) Radiations

Clubs de : Chemilly 529 623 / Perrigny 530 819 / Arcy / Cure 563 839 / St Valérien 580 427 / FC Florentinois 560 110 / Neuvy-Sautour 541 975 / Vergigny 526949

Suite à la retranscription des clubs cités ci-dessus sur les relevés des clubs le Président mandate le secrétariat administratif de prendre attache avec la Ligue pour confirmation de la prise en compte de ces radiations, ainsi que la disparition de leurs comptes clubs en comptabilité.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- 10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;
- 20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;
- Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

L'ensemble des clubs sont en règle, le Trésorier mentionnant que le relevé n°2 a été diffusé ce jour à l'ensemble des clubs (règlement au 29 février).

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget.

Par rapport au prévisionnel, 30% des charges ont été imputées et 45% des produits. Pas de vigilance particulière concernant les charges mais sur les produits, les partenariats sont à renouveler et des incertitudes demeurent concernant les soutiens institutionnels et tout particulièrement de l'État.

c) Suivi des subventions ANS, FDVA, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

d) Opération Mini-buts

Le Président fait un bilan sur cette opération.

- 49% de la dotation globale sera affectée aux clubs icaunais. Le Comité de Direction regrette que de trop nombreux clubs éligibles n'aient pas souhaité souscrire à cette opération dont le coût était de 25% par rapport au prix d'achat. Selon les services de la Ligue du Football Amateur (LFA), les livraisons interviendront fin avril, début mai.
- Courrier au BELFA du Président à la LFA afin que le District puisse se rendre acquéreur des buts non commandés par les clubs : refus

D'autre part, suite à la Soirée des Champions du 27 juin dernier, 4 clubs n'ont pas récupéré leur mini-buts offerts chez notre partenaire Auxerre Sports.

Le Comité de Direction demande à Bruno BILLOTTE de récupérer ces derniers pour le District (22 buts « PowerShot »), ainsi que les 26 ballons taille 3, 26 ballons taille 4 et 26 ballons taille 5 non récupérés par 6 clubs...

e) Demande de subvention

Lycée Joseph Fourier – Auxerre : sollicitation pour une aide exceptionnelle, dans le cadre d'un projet avec les arbitres et les joueurs du PEFA pour un projet se déroulant à Boston (USA) au sein d'un établissement français.

Suite au débat instauré par cette demande, celle-ci est soumise au vote.

Le résultat du vote étant 1 « Pour », 1 « Contre » et 6 « abstentions », la voix prépondérante du Président a validé cette aide exceptionnelle pour un montant de 500 €.

f) Aide à l'arbitrage amateur

Versement de la LFA de 75% pour le moment (3 750 €). Solde en fonction des résultats des conventions d'objectifs... pour lesquels le Président fait part de son optimisme...

g) Footclubs

Club de l'AJ AUXERRE : défaut d'informations demeurant sur l'éducateur en charge de l'équipe U15 D1. Le Comité de Direction, constatant que malgré plusieurs relances cette information demeure manquante, décide de doubler l'amende 5.26 (2x 40 € soit 80 €).

Club de LA CELLE St CYR : défaut d'informations demeurant sur le responsable du Challenge de la Convivialité. Le Comité de Direction, constatant que malgré plusieurs relances cette information demeure manquante, décide de doubler l'amende 5.26 (2 x40 € soit 80 €).

Club de SENS JEUNESSE : défaut d'informations demeurant sur le responsable Futsal Seniors. Le Comité de Direction, constatant que malgré plusieurs relances cette information demeure manquante, décide de doubler l'amende 5.26 (2x 40 € soit 80 €).

h) Amendes

- Mail du club de RAVIERES, suite au PV du bureau du Comité de Direction 107 CD 9 en date du 20 novembre 2023 et modifié par le Comité de Direction PV 131 CD 10 en date du 19 décembre, concernant l'amende relative à l'absence de leurs joueuses au rassemblement du 4 octobre à CHENY. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 15.3 de (2x 60 €) relatives à ces absences.

- Mail du club du STADE AUXERROIS, suite au PV du Comité 131 CD 10 en date du 19/12/2023 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV 131 CD 10.

- Mail du club de CHAMPLOST, suite au PV du Comité 131 CD 10 en date du 19/12/2023 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 40 € relatives au PV 131 CD 10.

- Mail du club de CHEVANNES, suite au PV du Comité de Direction 131 CD 10 en date du 19 décembre, concernant l'amende relative au non envoi des feuilles de plateaux. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.25 de 30 € relative au plateau U11 du 30 septembre.

- Mail du club SERGINES, suite au PV du Comité de Direction 131 CD 10 en date du 19 décembre, concernant l'amende relative au non envoi des feuilles de plateaux. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.25 de 30 € relative au plateau U9 du 11 novembre.

Le Comité de Direction, en lien avec la commission technique, amende le club du STADE AUXERROIS de 120 € (2x 60 € / amende 15.3) pour absences non excusées des joueurs MAAROUFI Noé et DUCROT Samuel au rassemblement PPF du 14 février à Cheny.

Le Comité de Direction, en lien avec la commission technique, amende les clubs suivants ([annexe 1](#)) pour absences non excusées des joueuses au rassemblement PPF du 14 février à Cheny (amende 15.3 / 60 € pour chaque joueuse absente).

Les membres du Comité de Direction constate à regret que trop de clubs n'œuvrent pas au développement de la pratique féminine.

i) Feuilles de match et/ou feuilles de plateaux manquantes

Le Comité de Direction amende les clubs suivants ([annexe 2](#)) pour absences de retours des feuilles de plateaux et/ou présence.

4. Rapport des commissions

a) Commission Statuts Règlements et Obligations des Clubs

Article 9-B des règlements des championnats :

1. En dehors des rencontres disputées en lever de rideau des matchs des divisions supérieures, et qui débutent à 12 h 30, les rencontres auront lieu le dimanche à 15 h 00. La Commission Sportive ayant la possibilité de fixer des rencontres à une autre heure afin de permettre le bon déroulement des matchs des divisions supérieures.

2. La période hivernale est prévue pour ~~l'ensemble des compétitions aux dates légales de changements d'heures~~. **les mois de novembre, décembre, janvier et février**. Au cours de cette période les matchs auront lieu le dimanche à 14 h 30 à l'exception des rencontres disputées en lever de rideau des matchs des divisions supérieures qui débiteront en principe à 12 h 00. La Commission Sportive ayant la possibilité de fixer des rencontres à une autre heure afin de permettre le bon déroulement des matchs des divisions supérieures.

Le Comité de Direction valide, dans l'intérêt des clubs, avec effet immédiat cette proposition pour la présente saison et demande à la commission de proposer cette modification à la prochaine Assemblée Générale.

b) Commission départementale de l'Arbitrage

Le Président de la CDA informe les membres du Comité de Direction des arbitres ayant validé la partie terrain via deux observations positives et qui peuvent donc être nommés officiellement :

- Jérémy Pierru (Aillant SB)
- Elodie Fernandes Carvalho (AS Montoise)
- Andréa Goncalves (US Varennes)
- Julien Palanca (Paron FC)
- Michaël Lescureux (US Cerisiers)
- Sylvain Moreno (Avallon FCO). Ce candidat a effectué sa FIA dans la Nièvre en octobre 2023. Il arbitre des matchs nivernais mais est licencié dans l'Yonne.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité ces nominations.

Concernant les arbitres :

- Luis Manuel Teixeira Verrissimo (Sens Franco Portugais)
- Félix Gomis (St Georges)
- Stéphane Denolet (US Vermenton)

Le Comité de Direction décide de reporter la nomination de ces quatre arbitres.

Concernant les arbitres :

- Marie Fouillot (US Joigny)
- Yoann Quentin (US Villeneuvevienne)

Ils sont en attente d'une observation avant d'être nommés.

Le Comité de Direction accepte la demande de Michel Lecoq (FC Fontaine la Gaillarde) de devenir arbitre de club. La demande de Bruno Bailly (FC Fontaine la Gaillarde) est quant à elle refusée.

Résultats de la FIA janvier-février 2024

Le Comité enregistre les résultats de la session de Formation Initiale en Arbitrage qui s'est déroulée à Tonnerre :

***12 candidats Arbitres ont été admis à l'examen théorique, à savoir :**

- | | |
|---------------------|--|
| ➤ BRANCO Vitor | club de l'US Vergigny St Florentin Portugais |
| ➤ DUVOIE Guillaume | club de Malay le Grand |
| ➤ HABIMANA François | club d'Auxerre Sports Citoyen |
| ➤ PETIT Nicolas | club de l'Entente Florentinoise FC |
| ➤ KARAVELIEV Mehmet | club de l'UF Tonnerrois |
| ➤ LESCUREUX Tyméo | club de l'US Cerisiers |
| ➤ BENATMANE Ahmed | club d'Auxerre Sports Citoyen |
| ➤ DENIS Laurent | club de l'US Toucycoise |
| ➤ GASSELIN Ruddy | club de l'UF Tonnerrois |
| ➤ MARIA Valentin | club de l'US Joigny |
| ➤ LEPRUN Maxime | club de l'AS Montoise |
| ➤ GARRET Christian | club de Sens Franco Portugais |

Le bureau du CD remercie très chaleureusement le club de l'UF Tonnerrois pour la mise à disposition des installations durant les trois samedis requis.

Le Président de la CDA et Bruno BILLOTTE, font également un retour sur la réunion entre éducateurs et arbitres D1/D2 qui a eu lieu le 10 février dernier.

Remerciements renouvelés aux arbitres professionnels du match AJA-Angers, pour leur disponibilité et la qualité des échanges.

c) Commission Technique

Rappel sur le Challenge de la Convivialité concernant les licences et la participation des joueurs : une information sera diffusée la semaine prochaine par mailing aux clubs et responsables d'équipes afin de leur rappeler leurs obligations.

5. Informations / Questions diverses

Licences volontaires / licences santé

Une campagne de communication sera diffusée en fin de saison, promouvant les licences volontaires, en rappelant pour qui elles sont destinées et expliquer leur utilité.

Une nouvelle licence sera effective pour la prochaine saison, la licence santé, dédiée pour les personnes de plus de 60 ans dans le cadre du foot loisirs.

Soirée des Bénévoles LIGUE le 2 mars

Le Président informe les membres du Comité de Direction que cette soirée aura lieu à Auxerre le 2 mars 2024 afin de récompenser les récipiendaires que le Comité de Direction félicite.

Retour de Floriane FRANQUEMBERGUE, secrétaire, sur la réunion d'échanges avec les Directeurs administratifs/salariés administratifs des Districts de la Ligue qui a eu lieu ce jour à Dijon.

Il est demandé la diffusion des numéros de téléphones des arbitres aux personnes d'astreintes (et uniquement eux !)

Stéphane MOREL, Président de la commission de discipline, fait part de son inquiétude sur l'augmentation des faits disciplinaires en U15 et U18.

Le Président informe le Comité de Direction que Ronan AMARAL a été sélectionné par le FFF afin d'intégrer une formation « Jeunes Dirigeants », en lien avec son parcours sportif et universitaire. Le Président sera son tuteur et le dossier confié concernant les violences sexuelles et sexistes.

Le Président informe le Comité de Direction de sa nomination par le COMEX FFF ce jour en qualité de co-président du nouveau comité mixité, inclusion et insertion de la nouvelle direction de l'engagement de la FFF et remercie Philippe DIALLO et le comité exécutif de la FFF pour leur confiance.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Jeudi 18 Avril 2024 à 19 heures

Séance levée à : 22h00

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET



La Secrétaire de séance
Florence BRUNET

